

Title	EPANOUISSEMENT DU "NOUVEAU REGIME SEIGNEURIAL" AUX 16e ET 17e SIECLES : Le cas des Daimyo ASANO
Sub Title	
Author	速水, 融(HAYAMI, AKIRA)
Publisher	Keio Economic Society, Keio University
Publication year	1963
Jtitle	Keio economic studies Vol.1, (1963. ) ,p.21- 51
JaLC DOI	
Abstract	
Notes	
Genre	Journal Article
URL	<a href="https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA00260492-19630000-0021">https://koara.lib.keio.ac.jp/xoonips/modules/xoonips/detail.php?koara_id=AA00260492-19630000-0021</a>

慶應義塾大学学術情報リポジトリ(KOARA)に掲載されているコンテンツの著作権は、それぞれの著作者、学会または出版社/発行者に帰属し、その権利は著作権法によって保護されています。引用にあたっては、著作権法を遵守してご利用ください。

The copyrights of content available on the KeiO Associated Repository of Academic resources (KOARA) belong to the respective authors, academic societies, or publishers/issuers, and these rights are protected by the Japanese Copyright Act. When quoting the content, please follow the Japanese copyright act.

## EPANOUISSEMENT DU "NOUVEAU REGIME SEIGNEURIAL" AUX 16<sup>e</sup> ET 17<sup>e</sup> SIECLES

—Le cas des Daimyô ASANO—

AKIRA HAYAMI

### INTRODUCTION

LES 16<sup>e</sup> ET 17<sup>e</sup> siècles sont dans l'histoire du Japon un période de bouleversements sociaux. A l'intérieur du Japon, le système politique du régime de seigneurie (manoirs: shôen)\* et des Daimyô (shugo-daimyô) est ébranlé, à partir de la deuxième moitié du 15<sup>e</sup> siècle, les émeutes à l'échelle nationale créent partout un état anarchique. Dans les villages de campagne, la couche des paysans puissants qu'on appelle *Myôshu* s'arme et s'oppose de plus en plus au seigneur, et parfois même ces paysans l'emportèrent militairement sur les *shugo*. On vit apparaître même des cas des autarchies paysannes. Comme le confirme le mot d'époque "hiérarchie renversée" (gekokujô), l'ancien régime caractérisé par l'ancienne hiérarchie fondée au 6<sup>e</sup> et au 7<sup>e</sup> siècle sur le modèle chinois, et le régime des manoirs (shôen) qui permettait la stabilité du système se trouvèrent anéantis et furent rejetée. L'apparition de ce changement radical dans un Japon où néanmoins une tradition d'autorité se poursuivait attire vivement l'attention des historiens.

Sur le plan international, le Japon de cette époque se voyait entouré par des voisins actifs. Au temps du gouvernement des Ashikaga, les relations diplomatiques avec les Ming étaient plutôt négatives et de plus elles avaient été rompues parce que les Ashikaga n'avaient pas eu l'autorité nécessaire pour faire cesser les pillages des *dogô* (indigènes puissants) partis des côtes nord-ouest du Kyûshû pour se livrer à des raids sur les côtes chinoises. Seul un certain commerce pratiqué par ces pirates en dehors de toute reconnaissance officielle entretenait des contacts entre le Japon et la Chine. D'autre part les Occidentaux, Portugais en tête, arrivaient vers 1540 à leur dernière étape en Extrême-Orient: le Japon. L'absence de relations diplomatiques sino-japonaises et la différence du taux de change pour l'or et l'argent au Japon ont permis aux Portugais de monopoliser le commerce de ces deux

\* il faut tenir compte de la différence entre la seigneurie japonaise et celle en Occident. Les Ryôshu de Shôen n'étaient pas tout à fait seigneurs des manoirs, mais ils conservaient le caractère de rentier.

métaux au Japon. Les gains considérables procurés par ce trafic ont attiré dans les premières années du 17<sup>e</sup> siècle les Espagnols, les Hollandais et les Anglais. De plus, à l'époque de l'unification du Japon, commencée par Toyotomi Hideyoshi et qui sera par la suite parfaite par Tokugawa Ieyasu, laissait une partie du commerce japonais s'axer sur l'Asie de sud. Hideyoshi tenta même la conquête de la Corée, prélude à une invasion de l'Empire Ming. L'unification du Japon parachevée, l'époque transitoire des bouleversements close, suivit une phase de concentration du pouvoir et une hiérarchisation rigide de la société.

Sur le plan intérieur, les *Daimyô* qui étaient d'anciens *myôshu* se sont préoccupés d'organiser un régime hiérarchique (*Mibunsei shakai*) fondé sur les idées confucianistes traditionnelles en faisant surveiller très étroitement les activités des commerçants, paysans et artisans. La société se figea. La "Fermeture du pays" comme elle fut appelée interdit aux Japonais de sortir de leur pays. Seuls les Hollandais et les Chinois entretenaient des relations commerciales limitées avec le Japon, et cela sous contrôle du gouvernement central.

Nous nous proposons d'étudier le cas d'une seigneurie née dans cette période troublée et qui a survécu, comme exemple de la situation qui existait alors.

La famille Asano, un puissant *Daimyô*, était parente de Hideyoshi. Avec la montée de celui-ci cette famille devient rapidement seigneur. Cette évolution est plus ou moins caractéristique des *Daimyô* de l'époque Tokugawa. Les *shugo-daimyô*, ou seigneurs de *shôen* du 15<sup>e</sup> siècle n'ont pu se maintenir à l'époque Tokugawa; Les Shimazu de Satsuma dans Kyûshû en est l'unique exception grâce à la situation géographique très excentrique de leur fief. Les "Myôshu" qui devinrent *Daimyô* pendant l'"époque du pays en guerre (*sengoku-jidai*) et qui se maintinrent à l'époque des Tokugawa sont dans leur majorité originaires de régions excentriques. Les autres *Daimyô*, tels que Nobunaga, Hideyoshi, Ieyasu, etc. étaient, eux, originaires soit des régions centrales, soit des régions proches du centre. Ce fait s'explique du point de vue de la structure sociale et économique: le Japon des 15<sup>e</sup> et 16<sup>e</sup> siècles peut être divisé en trois zones. La première zone est appelée "Kinai." Elle a pour centre Kyôto et Nara, zone où les villages agricoles étaient économiquement favorisées par l'existence et le développement des villes consommatrices. La couche paysanne s'y trouvait déjà relativement indépendante. Le grand pouvoir seigneurial n'a pu s'y affirmer véritablement, car cette zone était protégée relativement par l'ancien système des impôts du temps du régime *shôen*. La deuxième zone entoure la première. Ici se remarque aussi

l'activité économique des villages agricoles, par contre le régime de *shôen* n'y a pas laissé de trace, c'est-à-dire que cette zone offrait au pouvoir seigneurial un bon terrain pour son développement rapide. La troisième et dernière zone couvre le reste du Japon, c'est une zone arriérée, où le pouvoir pouvait facilement se développer grâce à l'absence du régime *shôen* également, mais où le sous-développement économique n'a pas permis aux seigneurs d'y pratiquer le désarmement des paysans (Heinô bunri: séparation des soldats et des paysans).

Donc, entre les pouvoirs seigneuriaux de la deuxième zone et ceux de la troisième zone existe une différence sensible quant à leur base sociale. Dans la deuxième zone, la couche des paysans qui avaient ou qui allaient avoir une certaine indépendance a été fixée sur leurs terres en tant que contribuables, les chevaliers (*bushi*) se séparant des paysans, venaient habiter les villes. Les seigneurs pouvaient leur faire donner une instruction militaire et leur rétribuer des fiefs. Tandis que dans la troisième zone, les *dogô* sont étroitement liés à leur terre et ne voulurent pas s'en séparer, les seigneurs furent obligés de reconnaître leur droits fonciers, sous forme de *Honryô ando* (confirmation des droits fonciers) et devaient chercher leurs ressources financières ailleurs, notamment dans les conquêtes et les réquisitions. Ils étaient désavantagés sur le plan militaire par rapport aux seigneurs de la première et de la deuxième zones qui avaient plus de facilités pour s'organiser des troupes avec des armes à feu et les faire entraîner. Les armes à feu étaient arrivées au Japon vers 1540 par les Portugais et se furent vite répandus et fabriqués au Japon.

A mesure que l'échelle d'une bataille s'agrandissait, le combat singulier disparaissait, le nombre joua un rôle prépondérant. La différence entre les forces militaires des seigneurs des deux zones avancées et ceux des zones arriérées alla en s'accusant. Il est généralement reconnu que ce changement dans les conditions militaires a permis à Nobunaga et à Hidéyoshi de réussir l'unification du Japon en un délai relativement court.

Les historiens actuels appellent les seigneurs de la deuxième zone "Kinsei daimyô" (*daimyô* des temps modernes) pour les distinguer des "Sengaku Daimyô" (*daimyô* du temps de *Sengoku jidai*) sur la troisième zone.\* Les *Sengoku Daimyô* ont créé l'hierarchie parmi leurs vassaux (*Kashin*) en rapports étroits avec les pouvoirs du fief; c'est ainsi que s'explique le rang de la famille Asano. Nous nous permettons de signaler nos deux articles publiés antérieurement sur le cadastre

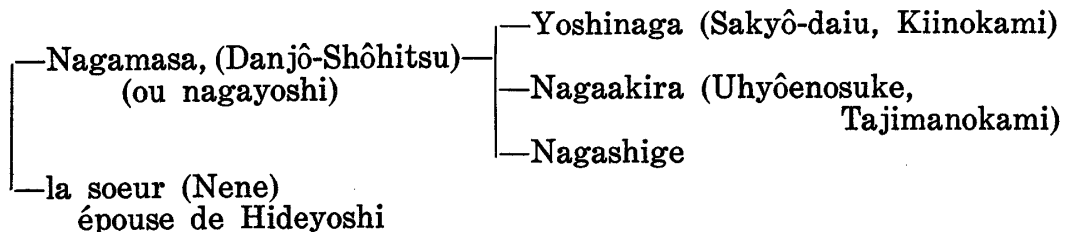
\* Le mot "Kinsei" ne nous paraît pas ici d'un choix heureux, pas plus que pour l'époque des Tokugawa qu'il désigne également.

effectué par cette famille (I). Les deux études portent sur les cadastres en tant que base de la politique terrienne des Asano. Ici, nous allons tenter de suivre le développement du pouvoir de ce Daimyô, en nous appuyant sur ces deux études.

Les documents que nous allons utiliser sont les suivants: Un recueil de documents publié sous le titre "Archive familiale des Asano" dans la collection "Dai Nihon Komonjo." Il contient beaucoup de documents utiles mais qu'il est nécessaire de compléter par ailleurs. Nous avons pu consulter directement les archives de la famille Asano grâce à l'aimable autorisation de Monsieur Asano Nagatake. Et nous avons découvert dans ces archives le "Seibiroku," chronique des actes de la famille remontant à son fondateur Asano Nagamasa. C'est une histoire manuscrite de ce clan composée entre 1804 et 1818 sous le nom de "Go-dai-ki." Elle fut complétée en 1820 avec une partie intitulée "Go-dai-ki Shûi" (Granures de Godaiki). Nous remercions ici le Docteur Takahashi Seiichirô qui a bien voulu nous faciliter l'exploitation des archives.

#### CHAPITRE I. LA FAMILLE DES ASANO

D'après le recueil révisé de généalogie des grandes familles "Kwansei jûshû sho-kafu" la lignée de succession devient détaillée à partir de Nagakatsu-Mataemon: Nagakatsu est "né dans le pays d'Owari, archer au service d'OdaUfu" (Nobunaga). Il était comme Hideyoshi un vassal de basse classe de Nobunaga, et son fils Nagamasa (Yahyô-Danjô-Shôhitsu), devient *Daimyo*. Nagamasa, né en 1547 à Owari, était, lui aussi, archer au service de Nobunaga, mais devenu vassal de Hideyoshi sa "seigneurisation" fut rapide. Sa belle-soeur se maria à Hideyoshi (elle s'appelait Nene, postérieurement appelé Kita-no-mandokoro), et Nagamasa devint le bras droit de Hideyoshi. Citons ici l'arbre généalogique de la période de la deuxième moitié du seizième siècle et de la première moitié du dix-septième siècle.



Nagamasa (Taiso-kô) devint vassal de Hideyoshi. Nommé en 1587 Daimyô (Kunimotchi Daimyô) de la province de Wakasa. Nommé à la même époque Danjô-Shôhitsu, titre par lequel il fut désormais désigné. En

1592 il participa à la conquête de la Corée, en 1593 il changea de territoire à celle de Kai (le fief est donné au père et à son fils). Lorsque la famille est transférée en 1600 à Kii, Nagamasa semble avoir retraits. En 1606 la famille reçoit un *chigyô* (fief) de 50.000 *koku* de Hitachi. Yoshinaga (Kiyomitsu) né en 1583 à Oomi, vassal de Hideyoshi. En 1593 il possède 160.000 *koku* à Kai. En 1611 suit la conquête coréenne. Dans la bataille de Sekigawara, il soutient Ieyasu. En 1600 il change de fief à Kii. Il est chargé des travaux du château-fort de Nagoya. Mort en 1613.

Nagaakira (Jitoku-kô) né en 1586 à Wakasa, vassal de Hideyoshi, ensuite de Ieyasu. En 1610 il reçoit 240.000 *koku* de Bicchû, à la suite de la mort de son frère aîné en 1613, il lui succède. Il participa au siège d'Osaka en 1614-1615. Pendant son absence ses paysans se soulevèrent dans la région de Kumano. Ce fut le soulèvement le plus grand de l'époque. [1] En 1619, il changea son fief contre celui d'Aki (Hiroshima). Mort en 1632.

La famille Asano se consolida pendant ces trois générations, et par la suite la famille domina sans histoire la région de Hiroshima jusqu'à la révolution de Meiji. Nous limitons donc nos études jusqu'aux années de transfert à Kii.

La famille Asano apparut donc, comme montre cette brève esquisse, dans la zone périphérique du Kinai, origine de nombreux *Kinsei-Daimyô*. Elle grandit dans le sillage d'Oda et de Toyotomi, et devint ainsi celle d'un *Kinsei-Daimyô* typique. En d'autres termes, cette famille s'émergea absolument indépendante de la structure fondée sur le régime des manoirs. Les transferts successifs l'ont affranchie des *dogô* puissants sur lesquels les *Sengoku-Daimyô* s'appuyèrent. De plus, le fait qu'elle fournissait des régisseurs à Hideyoshi, en particulier le fait qu'Asano était inspecteur du Cadastre de Hideyoshi qu'on désigne par le mot *Taikôkenchi* donna de l'importance à cette famille. La structure du pouvoir s'établit sur le nouveau régime terrien réalisé par le cadastre.

Essayons de suivre les deux aspects de l'évolution de cette famille: considérons d'abord Asano comme Kashin (vassal) puissant de Hideyoshi et ensuite comme un *Daimyô*.

## CHAPITRE II FAMILLE ASANO, VASSAL DE HIDEYOSHI

On ignore dans quelles circonstances exactes et à quelle date précise Asano se fit vassal de Hideyoshi. Le premier indice est fourni par l'"Acte d'attribution du fief de l'année 1573 [3]:

Pour prêter assistance, j'octroie cent vingt *koku* jusqu'à vos descendants derniers. On tiendra compte de votre fidélité future

pour refixer la condition. Je certifie ce qui vient d'être dit.  
 Douzième mois Tensho l'an premier. HASHIBA Tôkichiro  
 H i d e y o s h i  
 (Souscription)  
 Yahhyôenojô ASANO  
 à son domicile"

C'est l'année où Ashikaga disparaît, et où Nobunaga a la maîtrise des routes de Kyôto, à la suite de sa victoire sur Asakura d'Echizen et sur Asai d'Oomi. Hideyoshi reçut de Nobunaga la région du Château-fort de Odani, ancien fief d'Asai en récompense de son action pendant la bataille contre les Asai. Asano doit avoir reçu l'acte mentionné ci-dessus à cette occasion.\*

En 1573, Asano reçut de Hideyoshi le fief d'Ikagôri de 120 koku [4], 300 koku de Fukunaga dans le gô de Kitagôri [5]. Lorsqu'en 1581 Hideyoshi se mit à exploiter le Chûgoku, Asano reçut 5.600 koku en Harima. A cette occasion l'acte de donation fut accompagné d'un catalogue de la production par villages. [6] On peut voir ici d'après type suivant, le formule bien caractéristique de la donation du temps des Tokugawa: la donation se limite à la production indiquée.

"Pour ce qui est de Chigyô, je vous octroie le total de 5.600 koku: dont 4.600 koku furent confiés l'année dernière, et 1.000 koku ajoutés cette fois. Un catalogue est joint.  
 le 18 du troisième mois. Tenshō 9  
 Hideyoshi  
 (Souscription)

ASANO Yahyôe"

"Catalogue; Ittô-gôri (District d'Ito)

1.376 koku 4-to	Kayama (kami shimo)
1.255 koku	Aboshi
591 koku 1-to	Dômoto mura (Koyake no shô)
542 koku 7-to	Nakamura (Koyake no shô)
90 koku 3-shô	Nakamura (Koyake no shô)

\* Mentionnons ici le fait que Hideyoshi gérait à cet époque la région d'Oomi. Le fait nous paraît d'importance dans les deux points, bien qu'il n'ait pas été souligné par les historiens: premièrement, la région d'Oomi est l'une des plus avancée depuis le Moyen Age avec une haute productivité et sa situation géographique du carrefour de routes importantes. Deuxièmement, on remarque le haut pourcentage des vassaux originaires de cette région surtout dans l'entourage directe de Hideyoshi qui leur confie des charges importantes. En particulier, le lien de Hideyoshi avec les Asano n'est pas seulement étroit du fait du mariage de Hideyoshi avec la fille d'Asano Nagamasa: elle sera connue sous le nom de Yodogimi, mais aussi par le fait que Hideyoshi recrutait ses subalternes parmi les vassaux d'Asano. Par exemple Kobori Sinsuke (père de Kobori Enshû) à qui Hideyoshi confiera les travaux était vassal d'Asano. On peut en outre citer les Kuchiki, Ishida Mitsunari etc, qui étaient d'abord vassaux d'Asano.

727 koku 4-to	
601 koku 9-10	Asomura (Matsuyama)
106 koku 3-10	Matsuomura
300 koku	Sasamura
5.600 koku au total	
le 18 troisième mo is Tenshō 9	Hideyoshi (Souscription)

## ASANO Yahyōe”

Dès que Hideyoshi entreprit l'unification du pays en 1582, la possession d'Asano montra une progression géométrique. En 1582, elle augmente de 3.060 *koku* en Oomi, l'année suivante, un apport de 20.300 *koku* en Oomi (Shimo-koga, Kurimoto). En 1585, encore un supplément de 7.200 *koku* dans le même Oomi (Takashima gōri); la famille finit en 1585 par devenir Kunimochi Daimyō de Wakasa. L'acte dit [7]:

“Le pays de Wakasa en entier, je vous l'octroie.	
le cinq neuvième mois Tenshō 15	Hideyoshi (Souscription)

## Asano Danjō Shōhitsu.”

Cette année même, Hideyoshi lui ajoute encore 2.500 *koku* de Shiga en Oomi. Cette année marque par conséquent la plus haute situation de la famille. La donation que Hideyoshi fait à Asano est tout à fait d'un nouveau type. La géographie du fief est détaillée, sauf quelques exceptions qui remontent très haut, et on indique toujours la quantité en *koku* pour chaque localité, et non le taux d'impôts antérieurs sur cette localité. Cette donation est seulement possible après un certain arpentage qui permet une indication en *koku*. Donc, lorsque Asano reçut Wakasa en entier avec l'acte non accompagné d'un catalogue, le cadastre de ce pays n'était pas encore effectué. Par contre, on peut supposer que cet acte supposait un cadastre futur. Effectivement Wakasa fut cadastré en 1588\*, après que ce pays ait été confié à Asano. Ensuite, Asano suit Hideyoshi dans l'expédition de Kyūshū et d'Oou, et aussi en Corée. En 1593 Asano change de fief à Kai. L'acte de ce transfer esr comme suit: [8]

\* I. "Histoire du village de Nishida" dans le département Fukui, canton de Mikata, par exemple, dit que "le cahier du cadastre de Sekumiura existe dans ce village. Il est daté du 13 juillet 1588. Le nom de Ieda Sakichi est porté dedans en tant que Bugyō." (page 32) Ce cahier confirme un cadastre fait par Asano en cette année-là. Nous nous sommes rendu en 1960 à ce village et nous avons reconnu l'existence du cahier provenant du cadastre de 1588.



“Pour ce qui est de Kai, Je vous octroie tout le pays, cependant 10.000 koku sont les terres aux réserves (Okurairi). Il faut le faire acheminer. Hashiba\* Osaki jijû (Masamune), Nambu Dai-zen Daiu (Nobunao) Utsunomiya Yasaburô (Kunitsuna) Nasu Tarô (Sukeharu) et les Nasu, Narita Shimoosanokami (Ujinaga) vous aideront comme auxiliaires.

le 20 dixième mois Bunroku 2.

H i d e y o s h i  
(Souscription)

Asano Danjô Shôhitsu  
Asano Sakyô-daiu”

Ici aussi, comme pour Wakasa, la quantité en *koku* n'est pas marquée, et le catalogue n'est pas joint. Ce qui attire notre attention, c'est que la lettre est adressée à Asano père et fils et que les *Daimyo* contre lesquels Asano fut envoyé pour l'expédition sont nommés auxiliaires (*yoriki*). Il faudrait être prudent pour interpréter ces points, cependant ils sont dignes de remarque pour une forme de donation de fief de cette période. Dans la province de Kôshû, comme nous le montrerons, Asano procéda en 1596 à l'enquête cadastrale. A la suite de ce cadastre indiquant 225.000 *koku* comme production totale, la superficie qui équivalait 10.000 *koku* fut désignée comme territoire directe de Hideyoshi (Okura iri), dans le reste, 160.000 *koku* fut la part de Sakyôdaiu, et 550.000 *koku* celle de Danjô Shôhitsu [9]. Notons la fait que Danjô reçut dans la même année un ajout de 5.000 *koku* de Kanzakigôri d'Oomi, mais cela ajouté au territoire de Danjô, celui-ci ne lui procurait que 60.000 *koku*. Ce fait montre qu'à cette date le pouvoir était déjà passé aux mains de Yoshinaga Sakyôdaiu son fils.

Après la mort de Hideyoshi, la position des Asano était indécise. A la bataille de Sekigawara, Asano se mirent du côté d'Ieyasu, et en octobre 1600, la famille changea de fief à Kii. L'acte de reconnaissance du fief provenant d'Ieyasu n'a pas été retrouvé. Il se peut que la donation se fit sans acte. Bien que Ieyasu possédât la primauté effective sur les autres, il n'était qu'un *daimyô* avant d'être nommé Shôgun, huit ans après la bataille de Sekigawara. Le doute subsiste toujours sous quelle forme Ieyasu a fixé la donation. Dans les Archives des Asano, les autres actes furent retrouvés sauf précisément celui qui lui accorde le province de Kii. La raison en est peut-être l'absence de procédure. D'autres faits nous font connaître que le chef de la famille était Yoshinaga et non Nagamasa lorsque la famille prit possession du Kii. La plupart des livres disent en se fondant sur “Kansei Jûshû Shokafu” qu'en 1600 la maison reçut un “chigyô” de 376.560

*koku* dans le Kii. Mais ce n'est pas exact. Ce n'est qu'en 1601, après le cadastre d'Asano qu'on sut le chiffre exact en *koku* de Kii.

La "seigneurisation" des Asano est ici parfaite. La forme d'acquisition du fief nous offre des traits intéressants. D'abord, Asano change souvent de fief, et chaque donation nouvelle entraîne un changement comme c'est le cas trois fois pour Wakasa, Kai et Kii. Asano ne reçoit pas le fief cadastré en *koku*, mais un pays "en entier" sans le catalogue détaillant les *koku* par village. De plus à chaque occasion, Asano, après l'installation, procède au cadastre. Le cadastre dans ce cas fut effectué par le seigneur (Asano) sur son terrain. Qu'est ce qui a permis aux Asano de cadastrer eux-mêmes leur terrain? Ce n'était pas leur lien étroit avec Hideyoshi, mais leur compétence dans le cadastre, acquise en servant Hideyoshi en tant que commissionnaire du cadastre (Kenchi Buggyô).

### CHAPITRE III ASANO EN TANT QUE COMMISSAIRE DE CADASTRE\*

Asano dont l'ascension a suivi celle de Hideyoshi se fit remarquer non seulement comme guerrier mais aussi comme commissaire en cadastre (kenchi Buggyô) doté de grosses responsabilités. De plus, il servit Hideyoshi au gouvernement de Kyoto. Il était aussi un des cinq ministres (go-buggyô) de Hideyoshi. Tantôt il servit Hideyoshi comme le gouverneur dans divers territoires appartenant à Hideyoshi. Par conséquent son rôle auprès de Hideyoshi fut très important. Il serait souhaitable de procéder à une étude d'ensemble des Asano, mais elle nous mènerait trop loin. Nous nous contenterons de suivre le rôle joué par Asano au moment du cadastre, lequel a jeté les bases mêmes du régime seigneurial féodal (Ryôshu Sei).

Le premier document connu est celui du cadastre de la province de Yamashiro en 1582. Ce cadastre fut fait d'après des déclarations écrites (sashidashi kentchi) et non d'après un arpentage comme le seront les cadastres postérieurs. Asano fut chargé de cette enquête.\*\* Nous ne pouvons pas cependant conclure que ce fût la première expérience d'Asano dans ce domaine du cadastre. Par exemple, en février de la même année où Hideyoshi administrait la zone de Sanyô sous Nobunaga, Hiromasa Terazawa,\*\*\* au service de Hideyoshi. Procéd au

\* Nous englobons les *kenchi* que Asano a effectué en tant que seigneur sur son fief.

\*\* cf. le passage de la chronique de Tamon-in, le juillet 1582 "Hashiba Chikuzen prend Kizu. Buggyô Asano Yahyoe relève le nombre" (Tome III, pp. 234 dans édition Tsujii Zennosuke) loid. le 23 juillet."

\*\*\* C'est un guerrier dont l'histoire est semblable à celle d'Asano. Originaire d'Owari, d'abord au service de Nobunaga, il se fit vassal de Hideyoshi. Son fils Hirotaka Shimano kami fut seigneur (han-shû) de Karatsu en Higo.

levé du territoire des temples de Himeji [10]. L'Areta-chô" (cadastre) qu'on a conservé de ce levé montre le fait que l'impôt (today) fut calculé par rapport à la production. Le terrain était divisé en quatre catégories et chaque rubrique porte le nom du propriétaire légal (naukenin). Même si le mot "areta" désignait un terrain laissé en friche, on peut inférer que ce cadastre est du même type que le *Taikô Kenchi* postérieur. Ceci admis, il est vraisemblable qu'Asano avait été dès cette époque chargé du travail du cadastre. Mais c'est une simple supposition. Le travail d'Asano n'est attesté clairement pour la première fois que dans le cadastre de la province de Yamashiro.

En 1583, Hideyoshi se mit à procéder à un cadastre très étendu dans la province d'Oomi. Un certain nombre de documents attestent qu'Asano en fut chargé. La lettre datée du 2 novembre adressée aux *Nanushi* de Gamôgôri par Yahyôe Asano possiblement de l'année 1583, dit:

"Comme je l'avais fait connaître précédemment par une lettre (origami) (note: il s'agirait peut-être du cadastre d'Oomi en été 1583) Notre seigneur Hideyoshi m'ordonne de cadastrer les villages qui ne l'ont pas été encore. Donc ces villages doivent présenter les déclarations sans tarder." [11]

Ce document seul ne nous permet pas de conclure à un cadastre effectué directement par Asano. Il s'agit des villages non cadastrés lors de l'arpentage d'été dernier. Comme le livret de cadastre d'Ômi précité montre clairement, ce cadastre n'était pas fait sur déclarations mais par arpentage réel. L'année suivante, Hideyoshi renouvelle le cadastre d'Oomi, et nous retrouvons le nom d'Asano Yahyôe dans le livret d'Immaborimura [12].

En 1588, Nous trouvons deux cadastres fait par Asano, l'un de Higo dans le Kyûshû, l'autre de Wakasa. Celui de Higo nous est connu par un passage dans "le mémoire sur Kenchi dans la province de Higo écrit par Munetoshi Sagara" [13] qui enregistre le cadastre dans les trois localités de Higo: Yamamotogôri, Akitagôri, Takumagôri et Kawajirigôri. Cet arpentage effectué tout de suite après la pacification de Kyûshû servait de modèle d'arpentage dans la zone excentrique au cadastre de Hideyoshi aussi bien qu'au cadastre d'Oou qui sera fait un peu plus tard.

Cette année même, Asano devint *Kunimochi Daimyo*. Les livrets de cadastres conservés jusqu'à nos jours à Wakasa attestent un cadastre fait la même année dans cette région (14). Une lettre au sceau rouge de Hideyoshi, non datée, que nous croyons relative à ce cadastre nous paraît importante [15]:

“Votre lettre a été lue par Hideyoshi. Hideyoshi approuve le fait que le Kenchi (cadastre) est presque fini par vous. Alors, comme il vous a fait connaître antérieurement, on vous donnera les lettres au sceau rouge en rapport au nombre des donations accordées aux *Kyūnin*. (vassaux) Ceux qui ont le terrain dont le cadastre avait été achevé peuvent s'établir sur leur terre. Pour les dégats en récolte, on fixe trois catégories. Le terrain au pied des montagnes et les champs dont la récolte a précédé au cadastre seront considérés comme terrain de deuxième catégorie. Dès que les catalogues seront prêts, vous les trois devez confier la gestion au *Bugyō*. Qu'ils portent le cahier du cadastre avant que Hideyoshi se rende sur place. Ceux qui restent là doivent payer les impôts sans faute. Il faut bien faire savoir l'intention de Hideyoshi à ceux qui restent.

le 5 shimotsuki (mois de gelée: novembre)                      Sceau Rouge  
 à Asano Danjō Shōhitsu  
 à Masuda Uemon  
 à ISHIDA Jibu shōshō.”

Cette lettre ne montre pas seulement qu'Asano était un commissaire du cadastre mais elle donne des indications intéressantes sur la façon de cadastrer.

Ce qui lie définitivement le nom d'Asano au cadastre de Hideyoshi, c'est le cadastre d'Oou effectué de force en 1590, après la conquête de cette région. Le texte si souvent cité pour prouver la vigueur et la minutie de Hideyoshi dans le cadastre est la lettre au sceau rouge (shuinjō) adressée à Asano [16]:

“Je prends la peine de vous écrire pour confirmer.

1. le 9 dernier, je me suis déplacé à Aizu, j'ai ordonné de fixer la loi, j'ai désigné Chūnagon (Hidetsugu: fils de Hideyoshi) pour faire le cadastre d'Aizu, et Bizen Saishō (Ukita Hideie) pour Shirakawa et ses environs.

2. Pour ce qui est du cadastre dont vous êtes chargé, je vous ordonne de le faire suivant l'instruction donnée dans la lettre au sceau rouge; comme je vous avais demandé l'autre jour, il faut le faire minutieusement, s'il y avait une négligence elle serait considérée comme une faute grave de votre part.

3. Yamagata Dewanokami (: Mogami Yoshiakira) et Date (: Masamune) ont fait acheminer leurs femmes et leurs enfants comme otages à Kyoto, ce qui est approuvé. Dans le cas où il y aura d'autres otages provenant d'autres personnages, ils seront

acceptés à Kyoto. Les autres doivent présenter les otages à Aizu. Il faut annoncer cette mesure.

4. Il faut bien faire comprendre aux paysans et aux indigènes ce que je vous avais ordonné. Si parmi les opposants il y avait un chatelain, poursuivez-le dans son château, et tuez tout le monde sans épargner personne (*nadegiri*). Jusqu'aux derniers paysans, s'ils résistent, tuez-les tous même s'il s'agit d'un ou deux districts. J'ai ordonné pour les soixante provinces du pays entier et il ne faut pas faillir vous même ni pour Dewa ni pour Oou. Même si une province était vidée, cela ne changerait pas ma décision. Il faut bien comprendre mon ordre. Jusqu'au fin fond des montagnes, et jusqu'aux hautes mers inaccessibles à la rame, faites-le sans négligence. Au cas où vous reculerez, le *Kanpaku* lui-même (: Hideyoshi) se rendrait là-bas pour parer à l'exécution. J'attends votre réponse.

le 12 huitième mois 1590.  
à Asano Danjô Shôhitsu."

Hideyoshi (Sceau rouge)

Il ressort de ces ordres de Hideyoshi que: 1° Hideyoshi est venu à Aizu pour fixer la loi, il a chargé Hidetsugu son fils du cadastre d'Aizu et de Hideie Ukita du cadastre de Shirakawa. 2° Il ordonne de soigner particulièrement le cadastre confié à Asano, et lui rappelle les instructions fournies le 10 août. 3° Il accepte des otages volontaires à Kyôto, et ordonne aux autres de présenter des otages à Aizu. 4° Il ordonne de faire comprendre "ce qu'il avait ordonné." On comprenait dans beaucoup de cas, que ce "ce qu'il avait ordonné" concernait le cadastre (nous aussi avons une fois compris dans ce sens). mais il faut remarquer qu'on ne rencontre pas dans cet article une seule fois le mot "Kenchi" et que le deuxième article qui ordonne un *kenchi* est séparé du quatrième par un autre article qui n'a aucun trait avec le cadastre. Ne s'agirait-il pas plutôt d'une mesure militaire, d'une instigation? Asano, à ce moment, marchait le long de Kitakami-gawa vers le nord, parti de Fukushima. Et il s'est passé près de Sendai en avant-garde. Pendant deux mois, Asano se posta près d'Ichinoseki et dirigea les armées [17]. "Les insolents" veut dire les résistants. Hideyoshi ordonne donc de rétablir l'ordre, et d'exterminer les opposants. S'il s'agirait du cadastre, la phrase "s'il était chatelain" est difficile à comprendre et de plus l'idée des provinces désertes est difficilement compatible avec le dessein du cadastre qui cherchait la fixation des paysans sur le terrain de culture. La phrase que "le *Kanpaku* lui-même se rendra sur la place" doit être compris dans le sens purement militaire et non pour le cadastre. Si notre interprétation est plausible, il serait

donc déplacé de citer, comme beaucoup le font, cet article pour caractériser le cadastre de Hideyoshi. Cette lettre atteste seulement le fait qu'à cette année, Hideyoshi faisait cadastrer la région d'Oou. D'autre part, les instructions pour le cadastre (kenchi jômoku) n'ont pas été retrouvées malheureusement. Néanmoins les instructions issues pour Aizu à la même date et dont cette lettre parle existent aussi bien que celles pour le cadastre de Dewa exécuté presque à la même date [18]. Les instructions aux Asano ne doivent pas être très différentes de ces deux-là. Le barème ci-dessous est donné pour la région d'Aizu:

1. un <i>tan</i> de bonne rizière	200 <i>mon</i> d' <i>eiraku-sen</i>
2. un <i>tan</i> de rizière moyenne	180 <i>mon</i>
3. un <i>tan</i> de rizière de qualité inférieure	150 <i>mon</i>
4. un <i>tan</i> de champs de bonne qualité	100 <i>mon</i>
5. un <i>tan</i> de champs moyen	80 <i>mon</i>
6. un <i>tan</i> de champs mauvais	50 <i>mon</i>
7. pour les champs en montagne	sur estimation
8. pour les arbres à laque	sur estimation
9. pour la taxe pour l'exploitation du cours d'eau, on désignera un autre <i>Daikou</i> .	
10. un <i>tan</i> pour champs et rizière est une superficie de 60 <i>ken</i> sur 5 <i>ken</i>	
le 9 huitième mois Tenshō 18 (1590)	Sceau Rouge (de Hideyoshi)"

Le texte est simple, il fixe les taux d'impôts, les taxes pour la laque et pour l'exploitation des rivières, il confirme qu'un *tan* équivalait à 300 *bu*. Dans les livrets du cadastre de 1590, conservés dans l'ancienne province de Sendai, les taux sont calculés en *Kwanmon* et d'après proposition indiqués.\* Ces faits nous font conclure que les instructions données à Asano ne différaient pas de celles d'Aizu.

Après 1590, Asano apparaît dans diverses localités comme inspecteur du cadastre. D'abord en 1594, il était déjà *ryōshu* de Kai, et il fut chargé du "Taikō Kenchi (cadastre de Hideyoshi)" d'Izumi et de Settsu. Nous avons un document intéressant à propos du cadastre d'Izumi. [19]:

"Je prends la peine d'écrire. Comme on procède cette fois au

\* cf. cahier du cadastre recueilli dans "Etude de la politique agraire de la seigneurie de Sendai" compilée par Kinsei Sonraku Kenkyūkai. c'est le cahier du cadastre en date du 17 septembre 1590 dans Mainoryo en Kurokōchi. Il faut faire remarquer cependant qu'il n'y a pas de preuve positive d'identifier le commissaire avec Asano.

cadastre, je distribue des mesures de capacité (Masu) marquées par un seeau officiel à chaqu'une des campagnes. Il faut donc payer en mesurant avec ce masu. Pour ce qui est du riz du seigneur, il faut payer à raiaon de 2 shô pour un koku. En dehors de cela, si Daikan ou Kyûnin demande une charge supplémentaire, il faut nous le faire connaître.

le 28 huitième mois Bunroku 3  
au Village de Nagataki."

Danjô Shôhitsu

D'après ce document, Asano aurait fait fabriquer une mesure à distribuer dans les villages pour qu'elle serve de critère de capacité. La fabrication de cette mesure officielle s'observe aussi pour le cas du cadastre en Kii. Nous apprenons que le cadastre est lié à la fixation de la mesure.

En 1596, Asano fait l'arpentage de Kai en tant que seigneur. Les cahiers du cadastre de Kai conservés sont ceux de l'année 1602 exécuté par Iwaminokami Ookubo, donc postérieur au cadastre d'Asano. Jusqu'ici, le cadastre d'Asano est attesté par des indications du terrain en friche (de cahier) de Danjô trouvés dans les cahiers d'Ookubo mais les instructions d'Asano pour le cadastre de Kai furent retrouvés dans les Archives d'Asano [20]:

Citons ici les instructions en question:

"Mémoire du cadastre de Kôshû

1. la canne d'arpentage est de 6 *shaku* 3-*sun*.
2. 300 *bu* font un *tan*.
3. Les taux d'impôt seront notés en quantité du riz, il faut faire soigneusement l'estimation en bon, moyen et inférieur en se référant aux cahiers antérieurs.
4. Les confins des terrains possédés doivent être fixés selon l'indication antérieure, mais au cas d'incertitude, il faut décider la nouvelle limite en proportion avec le nombre des paysans de deux cotés et la marquer par un fossé ou par un cours d'eau ou par une bordure.
5. les champs de muriers, ou d'arbres à laque seront estimés en monnaie pour le taxe annuel.
6. Pour le terrain qu'on n'a pas travaillé cette année sera taxé avec le taux de l'année dernière.
7. l'exonération est reconnue pour les terrains rendus inutilisables par les mauvaises herbes ou par les épineux.
8. Pour la forêt de bambou il faut faire une rubrique à part.
9. Pour le taxe des montagnes, il faut établir soigneusement

un cahier à part.

10. Les terrains qui ont échappé au cadastre précédent malgré l'indication seront estimés à vue.
11. Les maisons d'anciens chevaliers et les Yashiki (terrain) des commerçants il faut qu'elles soient cadastrés, de plus, il ne faut pas les noter en appendice d'une autre possession.
12. Les Yashiki de temple ou de "terrain de côté" doivent être cadastrés.
13. Pour les terrains cadastrés il faut faire signer aux paysans le tegata (Note qui reconnaît la justesse et la validité du cadastre) et il faut leur ordonner de récolter.
14. Les régions déjà cadastrées doivent venir en aide à celles qui doivent l'entreprendre.
15. Les agents du cadastre doivent être justes dans tous leurs actes. Sanf le bois à brûler, les petits services, la paille, le son du riz pour chevaux, il ne faut rien demander aux paysans. Ceux qui contreviennent à ces ordres seront punis.

le 11 septième mois Bunroku

Danjô Shôhitsu

Pour la région de Kurihara

(Souscription)

Tada Genzaemon

Fukui Kandaiu

Hayakawa Dembei

Fujita Katsuemmon

Matsuda Kamesuke

Kurobe Kinzaemon"

Les ordres sont plus détaillés ici comparés à ceux donnés en 18 Tenshō pour la région d'Oou. De plus, on remarque beaucoup de points communs avec les articles (Jômoku) fixé par Hideyoshi lui-même en 1594 pour le cadastre d'Isé, [21] cadastre auquel Asano n'aurait pas pris part. Les articles du cadastre de Kai ne sont pas directement promulgués par Hideyoshi, ils sont adressés par Asano à ses inspecteurs, mais ici, leur concordance montre qu'à cet époque les grandes lignes du cadastre de Hideyoshi sont dessinées. Le passage qui dit que "today" doit être fixé par le riz (le sens en serait: l'indication en monnaie doit être remplacée par celle en *koku*) et qu'on doit se référer aux cahiers antérieurs fait entendre que la province de Kai avait connu une estimation monétaire de l'impôt avant le cadastre d'Asano.

Après ce cadastre, Asano est transféré en 1600 à Kii, et en 1601 il procède au cadastre sur le territoire entier de Kii. Nous avons étudié ailleurs ce cadastre [22]. Cette province de Kii avait été cadastrée en 1585 par Shinsuké Kobori, inspecteur de Hidenaga Hashiba, il n'avait



pas été fait en entier. Les seigneurs de cette époque Horiuchi de Shingû, Kuwayama de Wakayama devaient par la suite disparaître au cours de la bataille de Sekigawara. Donc Asano procéda à l'arpentage dès qu'il fut seigneur de ce pays. Il arriva en octobre 1600 et le cadastre fut fixé pour septembre- octobre 1601. On se mit à fabriquer les mesures (*masu*) en juin 1601, elles ne furent complètement prêtes qu'en décembre 1601, après le cadastre. Les documents ci-dessous nous montrent les circonstances de cette fabrication. [22]:

#### Mémemorandum

La somme de 380-*me* d'argent est donné en acompte pour la fabrication des mesures. Le prix calculé sera donné ultérieurement. Je confirme ce qui vient d'être dit. Note: intermédiaire est Sakubei.

Le 7 sixième mois Keichô 6                      Yoshinaga (Souscription)  
Menuisier Chûzaburô"

La somme de 500-*mé* d'argent fut donnée avec la lettre en date du 12 septembre de la même année. Le document en date du dernier jour de décembre confirme la fin des travaux [23]:

#### Mémemorandum

Le nombre des mesures présentées: 12.865  
dont 4570 sont reçus, en plusieurs fois par Kichibei, 1.610 par Honjô Yajirô. 6.180 doivent être données aussi à Honjô Yajirô. Pour le prix du travail: 5 *kwan* 146 *mommé* d'argent doivent être payés: (Note: 4 *rin* (sic) d'argent pour une mesure) dont 2 *kwan* sont donné en 200 *koku* de riz pas Jirozaemon Asano, 1 *kwan* 426 *mommé* 5 *bu* par Kichibei.

Le restant d'un *kwan* 720 *mé* sera donné à Dekiemon, ouvrier de menus objets en cyprès du Japon, et à Jihachi, forgeron.

Je confirme ce qui procède.

le dernier jour du dernier mois Keichô 6                      Yukinaga  
Tahara Chûzaburô"    (Souscription)

Le nombre total des mesures très élevé nous amène à croire qu'elles furent distribuées à chacun des villages du Kii. Le nombre des villages de l'époque Keichô est de 1.075. On donne 4 *bu* d'argent pour prix d'une mesure. L'unification du pouvoir politique entraîna l'usage d'une même mesure et permit un cadastre à l'échelle nationale. La fixation du taux des impôts dérive elle aussi de l'établissement du cadastre. Citons un autre mémoire de l'époque [25]:

“Mémoire pour le riz de rizières.

1. un *tan* consiste de 250 *bu*.
2. la canne d'arpentage est de 6 *shaku* 3 *sun*.
3. 1 *koku* 5 *to* pour la rizière de bonne qualité
4. 1 *koku* 4 *to* pour la rizière de qualité moyenne.
5. 1 *koku* 2 *to* pour la rizière de basse qualité.

(lacune)

1. le champs de dernier catégorie, et les terrains dévastés de longues années (*naga-aré*) doivent passer une estimation rigoureuse.
2. Rizière et champs en friche viennent deux degrés plus bas.”

Ce document est un simple ordre émanant du cadastre. Mais pourquoi fixa-t-on un *tan* pour 250 *bu*? De plus la quantité requise pour les impôts n'est pas régulière, elle ne correspond pas non plus aux impôts enregistrés dans les cahiers du cadastre. Il faut tout de même se rappeler que les impôts dans les cahiers montrent de légères différences selon les inspecteurs.\* Bref, ce document paraît être un brouillon du barème des impôts.

Dans la partie Est de Muro-gôri, le cadastre, premier en date, est du 19 septembre de Keichô 6, le dernier est du 14 octobre. Les cahiers retrouvés ci et là dans les autres cantons se situent entre ces deux dates, par conséquent les cadastres ont été effectués en cette période

nom de gôri	nombre des villages (a)	en <i>koku</i> (b)	<i>komono- nari</i> en <i>koku</i> (c)	nombre des maison (d)	remarque	b/d	b/a	d/a
Nakusa	135	8.155.500	368.679	9.900	à part de 3.192 maison à Waka- yama	8.2	601	73
Naka	158	69.540.795	91.202	6.909		10.1	440	44
Ito	81	26.760.717	57.757	3.878		6.9	306	47
Ama	46	20.975.406	331.622	5.447		3.9	456	119
Arita	128	42.045.987	209.115	7.643		5.5	329	00
Hidaka	132	44.793.140	173.050	6.368		7.0	339	48
Muro	395	88.973.091	108.6.523	23.024		3.9	225	58
total	1.705	374.244.636	2.317.950	66.361		5.6	348	62

\* les cahiers de cadastre d'une centaine de villages en Murogôri indique pour chacun des trois catégories: rizière de qualité excellente: 1.75-1.7; de bonne qualité 1.65, 1.6, 1.5; qualité moyenne: 1.5, 1.45, 1.4; basse qualité 1, 1.1 etc. cf. mon article mentionné. On peut tout de même y reconnaître certaine corrélation dans le fait que les deux présentent une variation de quantité pour un catégorie.

Ce cadastre permit de mesurer le total de la production du pays de Kii, qui s'est révélée en 374,245 koku [26]. Le tableau ci-dessous montre la répartition de cette quantité par kôri.

On ne sait pas cependant si le nombre des maisons indiqué est le résultat d'une enquête parallèle au cadastre ou bien le nombre des maisons au moment où le document fut copié, il porte mention: "une copie faite en mai 1648."

Si ce nombre est le résultat du cens (Iekazu aratame) des années de Keichô, il correspond au nombre des terrains "Yashiki" dans les cahiers du cadastre. Ceux-ci pour l'année 1601 furent transmis à la famille de Kishû, une des trois "Maisons" (Go-sanke) des Tokugawa, qui succéda aux Asano à Kii. Jusqu'aux années de Meiji, le Kii n'a plus eu d'un nouveau cadastre. En 1697 les cahiers ont été retouchés (des modifications dans le total de production des villages), il ne s'agissait pas d'un nouveau cadastre. Donc, ce cadastre de 1601 est celui qui a été reconnu par le gouvernement des Tokugawa. Evidemment, on ne peut pas le considérer comme un cadastre des Tokugawa, il reste un "Taikô Kenchi" exécuté sous la responsabilité d'Asano.

#### CHAPITRE IV ASONO EN TANT QUE DAIMYO.

Dans ce chapitre sera examiné le caractère d'Asano en tant que *Daimyô* dans ses rapports avec les paysans et les vassaux. Les documents disponibles sont, on le sait, très peu nombreux. Il nous faudrait tenir compte de sa politique envers les commerçants et les villes pour bien saisir son caractère seigneurial. Mais ici nous nous occupons spécialement de la politique paysanne et de la rétribution foncière des vassaux, deux éléments qui nous révéleront les traits caractéristiques du régime seigneurial féodal (*Ryôshu Sei*). La politique pour les commerçants et les villes sera traitée à une autre occasion.

La politique paysanne devient nette sur les documents à l'époque où Asano est fait *daimyô* de Wakasa. Les articles ci-dessous, très connus, sont cités souvent comme modèle de politique paysanne d'un pouvoir seigneurial au Japon [25]:

"Instructions (Jôjô) Sekumi-ura dans Mitakagôri

1. Il ne faut pas engager les hommes qui payaient des impôts dans les pays voisins.
2. Il ne faut pas engager les voleurs ou les gens qui ne sont pas connus ou dont on n'a pas de références.
3. Les kyûnin ou Daikan ne doivent pas faire travailler sans égards les paysans, ils ne doivent pas de leur demander de choses déraisonnables. Dans le cas où les paysans sont mal

traités, ceux-ci doivent porter directement plainte.

4. Il faut payer les impôts ordinaires en mesurant par les mesures (de capacité: masu) fixées par la loi.
5. Il faut rappeler les paysans déserteurs pour que la terre ne soit pas laissée en friche. Les impôts seront comptés demi-tarif pour les terrains en friche d'un an, les impôts sur les terrains en friche de deux ans seront remis au cultivateur de l'année. Les paysans revenus seront exempts de la corvée de l'année qui vient. Celui qui défriche ou qui cultive le terrain sans cultivateur sera avantagé officiellement jusqu'aux descendants.
6. Les paysans puissants ne doivent plus donner leur terrain en fermage et ne doivent plus recevoir le rente. Il faut que le cultivateur effectif paie les impôts.
7. les paysans ordinaires ne doivent pas se laisser commander par les otona-byakushô ou par le shôkan.

Les articles ci-dessus sont bien fixés.

le 20 dixième mois Tenshō 15

Danjō Shōhitsu.  
(Souscription)

Ces articles sont très révélateurs de la politique des *ryōshu*; les deux derniers sont particulièrement dignes de remarques. Ils excluent les intermédiaires entre le seigneur et les paysans et ordonnent au cultivateur le paiement direct des impôts. D'où l'interdiction du fermage, et la commercialisation du travail (main d'oeuvre). La question posée par ces interdictions sera discutée ultérieurement. On pourrait résumer l'attitude d'Asano dans ces articles en disant qu'il avait l'intention de fixer l'impôt d'après le système des familles et cela pour soutirer le surplus de la production sous forme de la contribution annuelle. Cette attitude est tout à fait opposée à celles des *Sengoku Daimyō* qui reconnaissaient les droits seigneuriaux des *Dogō* sur les paysans locaux, et aussi à la structure stratifiée des contributions dans le régime des manoirs (shōen). Il est d'usage actuellement au Japon d'appeler la politique envers les paysans des seigneurs comme Asano la "politique d'indépendance des petits paysans" Cette politique pouvait être adoptée théoriquement par les seigneurs dans la zone où l'indépendance des paysans était en voie de progression. Par conséquent, la présence de cette politique peut marquer à grands traits le caractère du pouvoir seigneurial.

Cependant, le rapport entre cette politique d'indépendance des petits paysans avec le cadastre n'est pas jusqu'ici correctement interprété. A l'examen des cahiers de cadastre (kenchichō) se révèlent de nombreux

petits inscrits sans *Yashiki* [28]. On comprenait parfois ces petits inscrits comme des paysans qui avaient été libérés de la soumission par cette politique libératrice et qui s'étaient attribué des droits sur les terrains. *Kenchi* a été généralement considéré pour avoir joué ce rôle libérateur.\* Une remarque s'impose. On ignore complètement ce que signifie les noms portés sans *Yashiki* dans les *Kenchichô*. Les articles cités, par exemple, sont muets sur ce point. Le rapport entre la politique d'indépendance des petits paysans et le cadastre est indiqué dans le fait que les noms des paysans se suivent sans ordre dans les *Kenchichô* linéairement: c'est-à-dire que les titulaires d'une propriété sont d'une seule couche sociale. Il n'est pas question de l'importance individuelle des paysans. Les "petits" paysans de la formule "politique d'indépendance des petits paysans" ne sont pas du tout les paysans parcellaires (*reisai nômin*). On peut relever parmi les noms d'inscrits de *Kenchichô*, les noms irréels, ceux de cultivateurs non résidents (*irisaku*), un seul personnage sous différentes appellations. On constate des cas où les membres d'une famille d'une même exploitation agricole (père et fils, frères) apparaissent séparés. On ne peut pas simplement faire abstraction de ces données. Il faudrait plutôt l'examiner en comparant les cas très complexes d'inscription des cadastres typiques faits par les *Sengoku Daimyô* comme Chôsokabe de Shikoku (Tosa) (après 1588), c'est-à-dire, l'inscription superposée résultant du fait qu'on a fixé comme vassaux les *dogô* locaux. Cette comparaison nous montrerait les traits essentiels des inscrits comme dans les *Kenchichô* d'Asano. Donc les cahiers de cadastre de *Taikô kenchi* ou ceux du cadastre des seigneurs proches de Hideyoshi, dont Asano, ne connaissent pas les inscriptions superposées (*bunzukekisai*) comme on les trouve dans les cahiers de cadastre d'Ieyasu où on notait le rapport des droits sur le même terrain sous la formule: culture d'un tel sur le terrain d'un tel. Sur ce point les Tokugawa, obligés de s'établir dans la région de Kantô dans la zone arriérée à la suite de la politique de Hideyoshi nous présente un contraste avec Hideyoshi qui se basait sur la zone avancée. La mesure de Hideyoshi qui ne reconnaissait pas même dans les cadastres des territoires sur la zone arriérée, de dérogation à son principe, et le fait qu'on ne constate pas dans les cadastres de Hideyoshi et des seigneurs directs de son entourage des cas d'inscription superposée montrent bien l'attitude intransigeant de Hideyoshi qui ne fait pas moins contraste avec la politique d'accomodement d'Ieyasu.

\* Monsieur Mitsuru Miyakawa, par exemple, dans son livre intitulé "Taikô kenchi-ron II."

Revenant aux Asano, nous ne connaissons par d'articles aussi nets d'Asano qu'après l'émission des articles cités de Wakasa. Néanmoins Asano resta dans l'attitude prise alors. Les paysans sont traités selon la politique d'indépendance des petits paysans. Par conséquent, les *Dogô*, qui ne s'étaient pas fait chevaliers (*bushi*) reçurent un rude coup: leur droit de pouvoirs locaux leur furent enlevés. Les émeutes en Kii de 1614-1615 étaient la conséquence de cette politique [29]. Donc, les émeutes ont été les plus menaçants dans la zone arriérée du Kii qu'étaient les vallées isolées dans les montagnes. Dans la plaine où l'indépendance des petits paysans étaient sensibles les paysans étaient plutôt contre les émeutiers et ils ont même été parfois du côté du seigneur.

En résumé Asano a mesuré la production de son fief par le cadastre, il a confirmé le fait que les titulaires terriens se limitaient à une couche des cultivateurs, d'autre part Asano a publié sa politique de l'indépendance des petits paysans, et il a cherché à ramasser tout le surplus du travail du fief. Dans cette limite, les paysans ont acquis la qualité de cultivateur privé sur une unité familiale, mais cette acquisition leur amena ensuite un contrôle très fort. Ils furent liés à la terre, perdirent la liberté de déplacement, ensuite la rigidité de l'état social du paysan s'ajouta. Cette mesure permit au seigneur de s'assurer le maximum de son revenu et le maintien du régime de *daimyô* avec la concentration du pouvoir.

Quelle était sa politique envers les vassaux (*Kashin*)? Nous allons l'examiner dans le système de rétribution des vassaux. Nous remarquons deux formules de rétributions en usage de l'époque. L'un était de donner de la terre, nominalement ou effectivement, aux vassaux, l'autre était de payer un salaire fixé en riz.

Dans la discussion sur l'établissement du régime féodal (*bakuhan taisei*), on a dernièrement avancé une opinion selon laquelle l'évolution des formes de rétribution à partir de la donation terrienne vers le paiement en riz a amené une évolution morphologique de la structure du pouvoir vers l'établissement du régime féodal. Cependant le problème est loin d'être résolu. Une autre thèse comprend la donation terrienne comme une forme archaïque subsistant à l'époque des Tokugawa et voit dans la disparition de cette forme l'établissement de la structure du pouvoir. Indépendante de ces différentes vues, cette évolution est bien entendu un fait historique. Personne ne peut nier l'existence au 17<sup>e</sup> siècle de la forme de donation foncière dans beaucoup de seigneuries. Non seulement son existence est attestée, mais on examine actuellement cette forme en partant des droits des seigneurs ou de la juridiction.

Dans la localisation historique de ce fait, c'est-à-dire dans la question essentielle en rapport avec le nouveau régime du seigneur, quelle sera la signification du cadastre de Hideyoshi et de la politique de l'indépendance des petits paysans, si la donation est une survivance de l'ancien régime du seigneur? Jusqu'ici on a étudié dans la plupart des cas les *Daimyô* qui existaient depuis l'époque du pays en guerre (*Sengoku jidai*). La limite imposée par la difficulté de la documentation ne permet guère de procéder autrement, cependant, il est clair qu'on est amené facilement à voir une survivance dans la rétribution foncière si l'on s'appuie sur les *Daimyô* de *Sengoku jidai*. Par contre, peu d'études sont consacrées aux pouvoirs seigneuriaux des *daimyô* d'après l'époque *Sengoku jidai*. Il est très souhaitable de pouvoir comparer ces deux sortes du pouvoir seigneurial. Asano évolua depuis la première forme sans avoir aucune tradition. La famille n'avait rien d'un seigneur de *shôen*, bien entendu, ni de *Sengoku daimyô*. Par conséquent, le régime qu'Asano établit peut être pris comme une forme tout à fait nouvelle et pure de tradition. Nous allons tâcher de considérer de ce point de vue la forme de rétribution dans ce clan. Comme chez les autres *Daimyô* de ce type, nous manquons énormément de documents utilisables, surtout de documents étendus.

Asano commença comme vassal de 120 *koku* au service de Hideyoshi et en quinze ans, se fit *Kunimochi Daimyô*. Donc il lui fallait élargir le corps de vassaux. Et de plus, il lui était impossible de transformer en vassaux les *dogô* sur le fief reçu. Car les transferts successifs seuls auraient rendu impossible ce moyen. La plupart de ses vassaux sont *rônin* (chevaliers sans maître) proprement dits. A la fin de l'époque de *Sengoku*, la chute des familles seigneuriales firent naître quantité de chevaliers sans maître, et les nouveaux seigneurs s'offraient comme nouveaux maîtres. Les Asano qui exécutèrent par force la séparation des soldats et des paysans (*heinô bunri*) et qui furent à l'avant-garde du cadastre de Hideyoshi ont naturellement engagé les *rônin* pour former leur corps de vassaux, sans transformer les *dogô* comme vassaux, ce qui les aurait obligés de reconnaître le lien détenu par les *Dogô* à leur possession terrienne.

Examinons les formes de rétribution chez Asano. D'abord citons un acte de donation à l'époque où Asano fut pour la première fois *Kunimochi Daimyô*, en Wakasa [30]

“1.006 *koku* 7 *to* du village de Mikata dans Mikatagôri de Wakasa, 611 *koku* du village de Higasa dans Onyûgôri, au total 1.617 *koku* 7 *to* seront accordé comme *chigyô*. Vous allez dominer le tout, dont 617 *koku* serviront de gages pour les soldats. Mes

salutations

Tenshō 16 le 12 juitième mois

Danjo Shōhitsu  
(Souscription)

Asano Sanjūrō”

“Cent koku d’Ooyoshishō dans Onyūgōri de Wakasa seront accordés.  
Vous allez prendre le tout ce “chigyō.”

Tenshō 16 le 12 huitième mois

Danjo Shōhitsu.

à Yoichi

Nagayoshi (Souscription)\*

On connaît encore trois autres actes d’attribution; l’un accordant à Asano Yasuemon 1.050 *koku* dont 450 doivent être dépensés pour engager 30 soldats (*kachi no mono*) l’autre accordant à Wakimoto Kōsuke 600 *koku*. le troisième 300 *koku* à Oka Yaemon. Tous les actes désignent clairement la localité, c’est-à-dire sur la forme c’est la donation terrienne. Les cinq actes ont été datés du même jour, la somme accordée varie de 100 à 1600 *koku*, ce qui nous fait supposer qu’on publia à tous les vassaux les actes d’attribution. Pourquoi Tenshō 16? Asano fut nommé à Wakasa en 1587 (tenshō 15). Jusque cette année-là Wakasa n’a pas connu de cadastre valable. Le cadastre fut effectué en 1587. Asano donna les actes après qu’il eut su la production des villages de son fief. Le cadastre est indispensable pour fixer la rétribution proportionnelle des vassaux. Les deux actes attestant la quantité en *koku* relativement élevée ordonnent aussi l’engagement des soldats et même fixent la somme épargnée pour cet usage ou le nombre de soldats à engager. Ces indications répondraient à un besoin militaire. Le rapport de la rétribution et le cadastre est plus net pour le cas en Kai en 1596. Asano fut transféré à Kai en 1593, mais peut-être à cause de la campagne de Corée, on ne cadastra le pays qu’en 1596. Les instructions de cadastre pour la région de Kurihara ont été publiées en date du 11 juillet 1596, l’arpentage réel fut peut-être effectué aux mois de juillet, août et de septembre. Les actes sont publiés à tous les vassaux au mois d’octobre, où nous pouvons supposer le cadastre achevé. Citons quelques uns de ces actes [31]:

Catalogue de donations

467 *koku* 4 to Kihara-mura (Nakagōri)

232 *koku* 6 to Kami-Ishimorimura (Kurihara-suji)

Ci-dessus indiqués dans le cahier du cadastre seront régis par votre main. Je certifie ce qui vient d’être dit.

Bunroku 5 le 21 dixième mois

Danjō Shōhitsu (Sceau)

à EDA Kiemon”



“Pour ce qui est de 380 *roku* du village de Ishimura dans Ooisawa Suji de la province de Kai, je vous fais l’administrer avec le cahier du cadastre. Je certifie ce qui vient d’être dit.

Bunroku 5 le 21 dixième mois Danjô Shôhitsu (Sceau)  
à Hirata Sukenoshin”

Il est clair ici que le *chigyô* est en rapport étroit avec le cadastre, puisque le cahier du cadastre y est mentionné. Pour la province de Kii, le même rapport se remarque. Le cadastre du pays de Kii fut exécuté les mois de septembre et d’octobre 1601. Citons un acte en date du 25 septembre [32]:

“Mémoire

1. 839 *roku* 2 to 2 *shô* 3 *gô* Nishi-Mitanimura dans Nanagaike tashô dont 31 *roku* 7 to 1 *shô* 6 *gô* en friche, Nombre de maisons: 75

Ci-dessus est donné en avance, vous allez l’administrer de façon que les paysans se fixent au terrain. Le reste sera accordé dès que le cadastre sera fait.

Keichô 6 le 25 neuvième mois Sakyô (Sceau)  
à Matsubara Naikinosuke”

Il paraît qu’alors le cadastre ne fût pas achevé. Le fait que le nombre des maisons est indiqué montre qu’on a procédé au relevé des maisons. Ici le donataire paraît administrer non seulement le terrain mais aussi les paysans attachés à son fief. Au mois de novembre où on peut supposer le cadastre achevé, l’acte de donation pour le même devient comme suit [33].

Mémoire

- |  |                             |
|--|-----------------------------|
| 1. 839 <i>roku</i> 2 to 2 <i>shô</i> 3 <i>gô</i> | Nishi-Mitanimura (Nakagôri) |
| 2. 204 <i>roku</i> 5 to 9 <i>shô</i>             | Katamura (Amagôri)          |
| 3. 520 <i>roku</i>                               | Tayamura (Nakusagôri)       |
| 4. 319 <i>roku</i> 1 <i>shô</i>                  | Hatamura (Amagôri)          |
| 5. 165 <i>roku</i> 1 to 4 <i>shô</i>             | Torii Mura (Nakagôri Kishi) |

Le total de 2.050 *roku* dont 1.590 *roku* d’ajout, vous est remis. Vous allez le régir. On vous donnera une attestation (*origami*) qui remplacera ce manuscrit (*o-sumitsuki*).

Keichô 6 octobre Sakyô  
Matsubara Naikinosuke”

Donc Matsubara Naikinosuke reçut en septembre environ 849 *roku* de Minanimura, et cette fois il reçoit le total de plus de 2.000 *roku*, y compris la donation du mois de septembre. Asano aurait fini le ca-

dastre à cet époque et fini la répartition de *chigyô*. Le même mois le vassal le plus important, Asano Saemonnosuke Ujishige reçut 30.000 *koku* aux environs de Tanabe dans Murogôri. Asano Ukon Daisuke reçut 28.670 *koku* de Shingû. L'acte de donation n'est pas conservé dans ces deux cas, mais les catalogues nous sont conservés [34]. L'examen des catalogues nous montre que, les cas des grands Vassaux d'environ 30.000 *koku* exceptés, la terre donnée n'est pas d'un seul tenant: la terre accordée à Matsubara Naiki, par exemple, est disséminée en cinq villages de trois *Kôri*. Les autres ont eux aussi comme lui différentes localités comme *Chigyô*. Asano Yamashironokami (3.600 *koku*) Asano Gyôbudaisuke (2.300 *koku*), qui sont d'une classe supérieure ont un fief disséminé dans tout le Kii. Chez Asano Saemonnosuke, le plus grand, et chez Ukondaisuke, une concentration se remarque autour de Tanabe ou autour de Shingû, mais elle n'est pas complète.\*

Ainsi, la rétribution terrienne (*jikata chigyô*) est ici caractérisée par l'extrême dispersion du terrain, et tout à fait hétérogène de la formule des *sengoku Daimyô* qui reconnaissaient le droit régional aux *Dogô* pour les transformer en vassaux. Quel était alors le contrôle sur les vassaux des Asano? Regardons-le dans la législation.

Les instructions (*sadamegaki*) pour chaque village de Wakasa de 1587 que nous avons citées antérieurement sont adressées aux paysans. Elles protègent les paysans contre la corvée arbitraire des puissants locaux. Dans le Kai, le *sadamegaki* (instructions) en date du 5 mars 1594 [35] qui s'adresse aux *Daikan* de *Kawachi* précise que "pour la corvée des paysans, nous ordonnerons en fonction du nombre des maison par le papier validé par l'apposition directe du sceau. Elle est seulement requise pour la réparation du palais de Kyôto et dans le cas de constructions militaires. Donc les *kyûnin* ou *Daikan* ne doivent pas demander de corvée à leurs paysans" ou "les *daikan* ou *kyûnin* doivent être justes lorsqu'ils se rendent dans les villages. Il ne faut rien demander de déraisonnable." Ce sont des interdictions aux *kyûnin* de demander la corvée aux paysans. Comme en Wakasa, Asano ne voulait pas que ses vassaux fassent lever la corvée arbitrairement. Le cas de Kai interdit explicitement la corvée sans l'ordre directe valid par le sceau. Si le seigneur qui prenant tout le surplus de travail des paysans avait reconnu la corvée arbitraire de ses vassaux, ce travail de ceux-ci aurait été ruiné ce qui aurait été creuser sa fosse pour le seigneur lui-même. L'édit dit que la corvée sera ordonnée en fonction

\* Voyons le cas de Yamashironokami Asano, par exemple, Deux uillages dans Naekaa-gôri trois dans Aritagôri et sept dans Murogôri constituent son domaine. De plus, les villages d'un *kôri* sont plutôt dispersés.

du nombre des maisons, un autre article [36] dit que “le nombre des maisons et des habitants sera noté dans le cahier, de plus il faut marquer dans ce cahier les paysans qui sont revenus dans le pays.”

Cet article nous fait connaître qu’il y avait une enquête sur les habitants et les maisons. Strictement parlant, ces articles de Tenshō ou de Bunroku sont antérieurs au cadastre des Asano en Wakasa et en Kai. La répartition des fiefs a été normalement rendu possible seulement après le cadastre. Juste après l’entrée dans le nouveau fief, l’attribution était soit “temporaire” soit d’une forme différente de la donation terrienne. Dans les cas de transfert en Kai, le même article [37] dit que “Avant la répartition des chigyō, il est interdit aux *hōkōnin* (vassaux) et à leurs serviteurs de pénétrer dans les villages.” Cet article montre que la répartition n’était pas totalement faite. Cependant on ne connaît pas exactement ce que veut dire le mot “*shōhōkōnin*,” si ce mot indique tous les *kyūnin* ou pas tous. Pour le cas de Kii, Asano légifère juste après son entrée et avant le cadastre:

“mémoire [38]

1. Pour ce qui est de cette année, les *Kyūnin* ne doivent pas sortir les sacs (récolte mise en sac).
2. Comme l’année tire à sa fin, j’envoie les petits *kyūnin* à leur fiefs. Bien que la consigne sévère leur est donnée, ils peuvent causer d’ennuis aux paysans. Donc les *daikan* justes seront envoyés pour qu’on paie tous les impôts. Les petits paysans doivent être bien renseignés.
3. En dehors des impôts de l’année prochaine et d’autres taxes, il ne faut pas y avoir de demande non justifiée. On ne doit pas engager dans la province les *rōnin* (chevaliers sans maître).

On peut interpréter le premier article de deux façons, on peut comprendre que les *Kyūnin* doivent garder sur leur terrain le *chigyō* de l’année, ou bien qu’il ne faut pas remettre aux *kyūnin* les sacs (récoltes) conservés dans les greniers. Ces deux interprétations se contredisent. On ne peut pas savoir si l’on donnait la rétribution terrienne ou non aux *kyūnin*. Cependant, le deuxième article ordonne le paiement directe aux *daikan* et pas de donation aux *kyūnin*, ce qui est constaté dans le cas en Kii. Donnait-on alors la donation terrienne aux *Kyūnin* supérieurs et faisait-on attendre aux petits *kyūnin* jusqu’à ce que la cadastre soit fait?

On ne trouve plus de règle pour les *kyūnin* dans les trois cas: en Wakasa, Kai et Kii. On n’a pas non plus de lois directes sur les pouvoirs et les droits des vassaux (*kyūnin*). Nous savons seulement

par ces documents fragmentaires que les droits sur les paysans des *kyûnin* sont bien limités, c'est-à-dire, premièrement les paysans détiennent le droit de porter plainte directement à Asano pour le cas où ils seraient mal traités. Ces plaintes directes furent jugées de plus par Asano; deuxièmement, on ne reconnaissait pas le droit de lever la corvée aux *Kyûnin*. C'est seul *Daimyô* Asano qui se réserve ce droit.

Chez Asano, la donation terrienne a existé sûrement, mais le droit des *Kyûnin* sur les paysans n'est pas très grands. Les *Kyûnin* prouvaient seulement percevoir les impôts qui ne sont pas déraisonnables. Comme principe, les vassaux détiennent strictement le droit de percevoir les impôts annuels. De plus, le taux des impôts est fixé par la suite par *Daimyô*. Par conséquent, la donation terrienne ne veut pas dire la reconnaissance totale des droits seigneuriaux aux *Kyûnin*. Les possessions terriennes très dispersées tiennent les *Kyûnin* à distance, bien que les villages aient servi d'unité de donation.

En conclusion, le régime de donation terrienne sous les *daimyô* moderne (*kinsei daimyo*) typique qui n'ont pas de tradition comme *Sengoku Daimyô*, ne contient pas de survivances. Ce système n'est pas en contradiction avec le politique d'indépendance des petits paysans, principe fondamental du régime de seigneurs féodaux. Au contraire, les conflits possibles sont explicitement évités par la loi et par des restrictions du pouvoir. Par conséquent, après l'établissement du régime féodal (*Bakuhau Taisei*), le rapport de dépendance des *Daimyô* en face des Tokugawa est complètement différent du rapport d'un *Kinsei Daimyô* comme Asano avec ses vassaux. Les Tokugawa reconnaissaient sans condition le pouvoir seigneurial des *Daimyô* dans leur domaine. Les vassaux d'Asano n'avaient que le droit avec restriction qui, au besoin, serait transformé en système de salaire en riz (*kuramai kyûfu*). Dans la domination politique des paysans par le seigneur, le droit de lever la corvée qui traduit le pouvoir direct de dépendance corporelle est réservé au *Daimyô*, par contre les *Kyûnin* n'avaient aucun droit de corvée. Pour ce qui est de la perception, les paysans sont protégés par leur droit de porter directement plainte contre la demande exagérée des *Kyûnin*. Dans ce sens, le rapport de domination dans le nouveau régime de seigneurial est direct entre les seigneurs (*daimyô*) et les paysans. La donation terrienne, même si elle existait, n'amenait pas l'intervention effective du *kyûnin*.

(Note complémentaire: Le pourcentage du territoire direct et du terrain donné aux vassaux est difficilement saisissable par manque de document sur l'état de *chigyô* en entier. Mais une lettre de conseil

de Nagamasa à son fils puiné Nagaakira, qui sera à la mort de Yoshinaga son héritier montre un passage intéressant qui pourrait indiquer ce taux [39]:

“Comme je vous dis souvent, sur les 24.000 *koku*, 14.000 seront réservés pour engager les gens, divers frais, y compris le bois à brûler, pâté de soja, ou sel. Les 10.000 *koku* qui reste doivent revenir directement à notre grenier.”

Il conseille donc de donner à peu près 60 pour cent pour la rétribution des vassaux. Ce serait le taux que Nagamasa a tiré sur sa longue expérience.

#### CONCLUSION

Ces considérations nous éclairent sur les conditions qui ont amené l'évolution du nouveau régime seigneurial aux 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles et aussi ce en quoi consistait ce nouveau régime. Asano se trouve être un cas typique du pouvoir formé à cette époque avec ses deux aspects d'activité: premièrement, en tant que commissaire de Hideyoshi, deuxièmement, en tant que seigneur dans son domaine.

Plus de la moitié des *daimyô* de l'époque des Tokugawa ont marché dans cette voie comme lui. Ils étaient *myôshu* ou petits *Dogô* de la deuxième zone, En étant faits chevaliers, ils se sont détachés de plus en plus de leurs terres d'origine. Ils ont acquis finalement le statut social de *Daimyô*. Donc ils sont nés de la dissolution de la couche des *Myôshu* dans les villages agricoles. La dissolution de cette couche est un des traits qui marquent l'époque moderne par rapport au moyen âge. En d'autres termes, ceux qui n'ont pu réussir à être chevaliers (*bushi*) sont restés liés à la terre et obligés de recevoir un statut social de *Hyakushô* (cultivateurs) durant toute l'époque des Tokugawa. De plus, les puissants de l'époque du gouvernement des Ashikaga: la cour, les nobles, les *ryôshu* des shôen se virent déchus après la période de transition.

Dans le rapport entre les seigneurs et les paysans, se remarque l'établissement de petites familles en tant qu'unités administratives (en général, les couples ou père et fils) bien qu'on ne doive pas prendre les instructions légales au pied de la lettre. La domination directe du seigneur sur ses paysans amenée par la politique de nouveaux seigneurs (en fait, le rapport entre le seigneur et la communauté rurale) s'étendit sur une grande échelle, la structures sociale jusqu'ici marquée par l'existence stratifiée des droits sur le même terrain, s'est simplifiée.

Dans l'intérieur du régime, le pouvoir des seigneurs sur le terrain

confié à ses vassaux se trouve très limité: en fait ils étaient détachés de la possession terrienne. Donc la rétribution pour leur Vassal, même en prenant la forme de donation terrienne, avait le caractère d'un salaire. L'évolution des Vassaux en fonctionnaires augmentait le caractère bureaucratique du régime seigneurial.

Même les *Daimyô* à qui sont confiés les pouvoirs seigneuriaux dans leur fief, étaient objet de transfert au gré de Hideyoshi et ensuite des Tokugawa sur un fief inconnu. Par conséquent, ils ne sont pas non plus liés très étroitement à la possession terrienne. On peut voir ici peut-être le motif de la facilité qu'ils ont montré à la Révolution de Meiji à tout abandonner non seulement leur droit seigneurial mais encore leur droit de propriétaire foncier.

Ainsi, le régime des seigneurs commencé par Hideyoshi et qui a été suivi par le régime féodal (*Bakuhan taisei*) des Tokugawa a préparé par son caractère bureaucratique le terrain pour une organisation à l'occidentale de l'Etat moderne après Meiji. Cette préparation n'a bien entendu rien de "moderne." L'idée directrice en était confucianiste comme morale politique. Cependant la systématisation des poids et mesures, la codification légale, l'établissement du système juridique, la frappe des monnaies etc. sont des activités datant de cette époque. Sans exagérer l'importance de ces activités, il faudrait les considérer comme la manifestation d'une nouvelle ère. L'évolution du nouveau régime seigneurial pourrait être localisée dans ces rapports sans risquer d'être minimisée.

Pour écrire la présente étude, nous nous sommes porté sur notre article publié en japonais dans *Mita Gakkai Zasshi* (vol. 52. no 12 1959) intitulé "le Clan Asano à l'époque de l'établissement du régime seigneurial féodal." Nous y avons apporté des modifications nécessaires. Cette version française est réalisée grâce au concours de Monsieur Guy Moréchand de l'Ecole française de l'Extrême Orient, et de Monsieur Hideichi Matsubara de la Faculté des Lettres de l'Université Kéio. Nous remercions ici nos deux amis qui ont bien voulu nous apporter leur précieux concours malgré leurs multiples occupations. Notre collègue de la Faculté de l'Economie Politique, Monsieur Yasuo Okada s'est offert pour nous remplacer dans la correction des épreuves comme notre départ en Europe ne nous a pas permis de le faire nous-même. Nous lui remercions de tout notre coeur.

#### REFERENCES

- [1] "Formation du statut social de *Honbyakushô* et les cadastre du début de l'époque moderne" (*Mita Gakkai Zasshi*. vol. 49. no. 2. 1956) par l'auteur, et "Etudes sur

- le cadastre dans les cahiers du cadastre de la province de Kii à l'époque Keichô'' (Tochiseido shigaku no. 3. 1959) par l'auteur.
- [ 2 ] "Emeutes de Kumano dans la province de Kii" par l'auteur (Mita gakkai Zasshi. vol. 51. no. 7)
- [ 3 ] cf. "Dainihon Komonjo. collection par famille partie II. Archives des Asano" p. 530. (en abréviation: Asano-ke Monjo)
- [ 4 ] ibidem. pp. 530
- [ 5 ] ibidem. pp. 531.
- [ 6 ] ibidem. pp. 531-532.
- [ 7 ] ibidem. pp. 540.
- [ 8 ] ibidem. pp. 547-548.
- [ 9 ] ibidem. pp. 547-548.
- [10] "Dainihon Shiryô" 11/2 pp. 13-21,
- [11] ibidem. 11/4 pp. 742-743.
- [12] Ibidem. 11/8 pp. 407-408. Le nom qu'on relève de Tokono est considéré généralement une faute pour Asano, par la ressemblance que présentent les deux caractères.
- [13] "Ooitaken Shiryô (Documents historiques du département d'Ooita)" 8e partie pp. 346-347. Monsieur Mitsuo Tokoro a bien voulu m'indiquer les documents concernant les cadastre d'Oomi et de Higo. Le cahier du cadastlle de Higo conservé date de 1588 et non de 1587. (cf. Etudes sur les cahiers de cad stre en Higo in "Kumamoto Shigaku no.2")
- [14] "Dans ce village est conservé jusqu'aujourd'hui le cahier de cadastre de Sekumiura. Ce *Kenichô* est en date du 13 juillet Tenshô 16. Le nom de bugyô est Sakichi Ieda." "Histoire de Nishida-mura du canton de Mikata dans le département Fukui" pp. 32.
- [15] "Recueil choisi des documents historiques de Wakasa d'Echizen" par Shinnosuke Makino. pp. 748-749. Nous avons modifié régèrement la ponctuation de cette édition. Cette lettre au sceau rouge ne porte pas de date. On ignore le lieu en question du cadastre. Cependant le fait que cette lettre se trouvait dans les archives de Nagai comprenant les documents du temps d'Asano à Wakasa nous amène à le considérer du temps du cadastre de Wakasa. Si cette lettre était adressée pour Wakasa, elle date de 1587, puisque on n'a pas encore fini le cadastre novembre 1586.
- [16] Asanoke-ke Monjo pp. 81-82.
- [17] Pour les détails, conférez au deuxième fascicule de "L'Histoire de la ville de Morioka." pp. 166.
- [18] Les jômoku de cadastre d'Aizu sont édités dans "Ichianagi monjô" édition facsimilée par le soin de Shiryô hensanjo. Ceux de Dewa sont édités dans le premier tome de "L'Histoire de département Yamagata" pp. 748-749.
- [19] "Taisokô Seibiroku" manuscrit dans les Archives d'Asano.
- [20] "Taisoko Seibiroku"
- [21] "Itchishigunshi" Tome I. pp. 182-184.
- [22] cf. [1].
- [23] "Kiyomitsuko Seibiroku" Manuscrit dans les Archives d'Asano.
- [24] ibidem.
- [25] ibidem.
- [26] "Asono Kenchicho." L'original est daté du juin 1613 et conservé à "Shiryokan" du Ministère de l'Education Nationale.
- [27] "Recueil choisi des documents historique de Wakasa" déjà mentionné (cf. 15) pp. 637-638.

- {28] “Sur les inscrits dans les cahiers du cadastre” par l’auteur. (Mita Gakkai Zasshi vol. 54 no 11 et vol. 55 no. 7. 1961-1962).
- {29] cf. [2]
- {30] “Taisoko Seibiroku” Manuscrit dans les archives d’Asano.
- {31] ibidem.
- {32] Kiyomitsudo Seibiroku” manuscrit dans les archives d’Anano.
- {33] ibidem.
- {34] ibidem.
- {35] “Taisoko Seibiroku”
- {36] “Asanoke Monjo” pp. 126-129. Radamégaki en date du 4 mars 1594 adressés aussibien au qogyò de Kurihara que celui de Hayami. Ces instructions sont signées par Danjo shohitsu et son fils Sakyo daiu.
- {37] ibidem.
- {38] Sadamegaki daté du 21 octobre 1600 conservé dans “Kiyomitsuko Seibiroku”
- {39] “Asano-ke monjo” pp. 219-225.